OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

HAVAS

INITIEE PAR



PRESENTEE PAR

BNP PARIBAS

NATIXIS

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR, GARANT ET CONSEIL FINANCIER ETABLISSEMENT PRESENTATEUR, GARANT ET CONSEIL FINANCIER

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE VIVENDI



Le présent document relatif aux autres informations de Vivendi a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' < AMF >) le 19 septembre 2017, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Vivendi.

Le présent document d'information incorpore par référence le document de référence 2016 de Vivendi déposé auprès de l'AMF le 14 mars 2017 sous le numéro D.17-0170 (le « **Document de Référence 2016** ») ainsi que le Rapport financier du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2017 (le « **Rapport Financier Semestriel 2017** »). Il complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée établie par Vivendi sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°17-497 par une décision de conformité en date du 19 septembre 2017 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de Vivendi (www.vivendi.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Vivendi

42 Avenue de Friedland 75008 Paris

BNP PARIBAS

4, rue d'Antin 75002 Paris **Natixis**

47, quai d'Austerlitz 75013 Paris Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des Matières

1.	PREA	AMBULE	4
2.	INFO	RMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMEN	JT
	GENI	ERAL DE L'AMF	6
	2.1	Informations relatives à la situation comptable et financière de Vivendi	6
	2.2	Renseignements généraux concernant le capital de Vivendi	6
	2.3	Renseignements généraux concernant l'actionnariat de Vivendi	6
	2.4	Coût et modalités de financement de l'Offre	7
	2.5	Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition	7
	2.6	Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables de Vivendi et sur ses com	ptes
	2 (1	consolidés	
	2.6.1	Capitaux propres par action	
	2.6.2	Résultat net	
3.	INFO	RMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVE	NUS
2.	DEPU	JIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE	9
	3.1	Investissements	9
	3.2	Litiges	9
	3.3	Communiqués de presse	9
	3.3.1	Communiqués de presse du 11 septembre 2017	9
	3.3.2	Communiqués de presse du 13 septembre 2017	
4.	PERS	SONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	

1. PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, Vivendi, société anonyme de droit français au capital de 7.103.079.005 euros, ayant son siège social situé 42, avenue de Friedland, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 343 134 763 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000127771 (« Vivendi », ou l' « Initiateur »)¹, offre de manière irrévocable aux actionnaires de Havas, société anonyme de droit français au capital de 169.222.321,20 euros, ayant son siège social situé 29-30, quai de Dion Bouton, 92817 Puteaux Cedex, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 335 480 265 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000121881 (« Havas » ou la « Société »), d'acquérir la totalité des actions de la Société qui ne sont pas déjà détenues par l'Initiateur au prix de 9,25 euros par action (l'« Offre »).

L'Offre fait suite au franchissement par Vivendi des seuils de 30% et de 50% du capital social et des droits de vote de la Société, résultant de l'acquisition par Vivendi le 3 juillet 2017 de 250.497.278² actions et droits de vote de la Société (représentant 59,21% du capital et 59,20% des droits de vote de la Société) par voie d'acquisition d'un bloc hors marché (l' « **Acquisition du Bloc** ») auprès des sociétés suivantes :

- 25.045.315 actions auprès de Bolloré, société anonyme de droit français au capital de 465.672.357,28 euros, ayant son siège social situé à Odet, 29500 Ergué-Gabéric, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000039299 (« Bolloré »);
- 108.172.230 actions auprès de Financière de Sainte-Marine, société par actions simplifiée de droit français au capital de 164.298.726 euros, ayant son siège social situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 442 134 177 (« **Financière de Sainte-Marine** ») ;
- 62.833.575 actions auprès de Société Industrielle et Financière de l'Artois, société anonyme de droit français au capital de 5.324.000 euros, ayant son siège social situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 078 261 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000076952 (« Société Industrielle et Financière de l'Artois »); et
- 54.446.158 actions auprès de Compagnie du Cambodge, société anonyme de droit français au capital de 23.508.870 euros, ayant son siège social situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 073 785 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000079659 (« Compagnie du Cambodge »);

(ensemble les « Cédants » ou le « Groupe Bolloré »).

.

Etant précisé que M. Vincent Bolloré détient, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Compagnie de Cornouaille qu'il contrôle, 265.832.839 actions Vivendi représentant 447.265.678 droits de vote, soit 20,58% du capital et 29,63% des droits de vote de cette société.

Etant précisé que Vivendi détient également indirectement 10 actions d'auto-contrôle (privées du droit de vote) par le biais des sociétés Financière de Longchamp (5 actions) et Longchamp Participations (5 actions), filiales de Havas.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues directement par l'Initiateur à la date de la Note d'Information, soit, à la connaissance de l'Initiateur, 172.558.525 actions³, représentant 40,79% du capital social et 40,80% des droits de vote de la Société sur la base d'un nombre total d'actions existantes de la Société s'élevant à 423.055.803⁴, et d'un nombre total de droits de vote théoriques au 31 août 2017 de 423.159.852, à un prix par action de 9,25 euros, identique à celui payé aux Cédants pour l'Acquisition du Bloc.

Par ailleurs, il est indiqué que les Actions Gratuites et de Performance (tel que ce terme est défini à la section 2.3 de la Note d'Information) attribuées par le Conseil d'administration de Havas qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur, au 30 juin 2017, un nombre égal à 8.275.360 actions Havas à émettre (représentant 1,96% du capital de la Société), ne sont pas visées par l'Offre dès lors que ces actions ne seront attribuées et livrées aux bénéficiaires qu'à partir de 2018⁵. A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe à la date de la Note d'Information aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès au capital ou à des droits de vote de la Société, immédiatement ou dans le futur.

Dans l'hypothèse où la liquidité des actions de la Société serait fortement réduite à l'issue de l'Offre, l'Initiateur étudiera les moyens à mettre en œuvre pour proposer sous certaines conditions un mécanisme de liquidité aux bénéficiaires des Actions Gratuites et de Performance. En cas d'illiquidité durable, le prix d'achat de ces actions sera établi en reprenant les mêmes critères de valorisation que ceux appliqués dans l'Offre.

L'Offre sera réalisée conformément à la procédure simplifiée prévue par les dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pendant une période de dix (10) jours de négociation conformément au calendrier indicatif de l'Offre figurant à la section 2.6 de la Note d'Information.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par BNP PARIBAS et Natixis (ci-après les « **Banques Présentatrices** »), qui garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

[.]

En ce compris les 10 actions d'auto-contrôle détenues par les sociétés Financière de Longchamp et Longchamp Participations, étant précisé que les Présidents de ces deux sociétés ont décidé de ne pas apporter ces actions à l'Offre.

Incluant les actions émises au titre du paiement du dividende en actions proposé aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale mixte de Havas du 10 mai 2017.

Source : document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2017 sous le numéro D. 17-0249, p. 158 et rapport financier semestriel de la Société en date du 25 août 2017 p. 24.

2. <u>INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT</u> GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Vivendi est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par Vivendi figurant dans le Document de Référence 2016 et dans le Rapport Financier Semestriel 2017.

Le Document de Référence 2016 et le Rapport Financier Semestriel 2017 sont disponibles en version électronique sur le site internet de Vivendi (www.vivendi.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Vivendi (42, avenue de Friedland – 75008 Paris). Le Document de Référence 2016 est par ailleurs également disponible en version électronique sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent document incorpore par référence le Document de Référence 2016 et le Rapport Financier Semestriel 2017.

2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de Vivendi

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 figurent dans le Document de Référence 2016.

Les états financiers condensés non audités du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2017 figurent dans le Rapport Financier Semestriel 2017.

2.2 Renseignements généraux concernant le capital de Vivendi

A la date du présent document d'information, le capital de Vivendi, d'un montant de 7.103.079.005,00 euros, est divisé en 1.291.468.910 actions d'une valeur nominale de 5,5 euros chacune.

2.3 Renseignements généraux concernant l'actionnariat de Vivendi

A la connaissance du Directoire, les principaux actionnaires nominatifs ou ayant adressé une déclaration à Vivendi sont :

Groupes	% du Capital	% brut de droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote brut
Groupe Bolloré	20,58	29,63	265 832 839	447 265 678
BlackRock Inc.	5,41	4,62	69 824 187	69 824 187
Société Générale *	4,80	4,11	62 039 274	62 039 274
Lansdowne Partners (UK) LLP	3,54	3,03	45 765 831	45 765 831
CDC-BPI	3,00	2,62	38 726 199	39 575 649
PEG Vivendi	2,91	3,82	37 626 427	57 736 838
Amundi	2,47	2,11	31 912 572	31 912 572
Newton	2,44	2,09	31 569 993	31 569 993
State Street Corporation (SSC)	2,34	2,01	30 283 853	30 283 853
Lyxor International Asset Management	1,99	1,71	25 762 883	25 762 883
NBIM (Norges Bank Investment Management)	1,60	1,37	20 672 783	20 672 783
DNCA Finance	1,45	1,90	18 766 360	28 726 360
Mason Capital Management LLC	1,13	0,97	14 653 671	14 653 671
Natixis Asset Management	1,05	0,90	13 610 809	13 610 809
Artisan Partners Limited Partnership	1,03	0,88	13 246 118	13 246 118
CNP Assurances	0,99	0,89	12 836 828	13 510 334

Autodétention et Autocontrôle	3,05	2,61	39 408 117	39 420 135
Autres actionnaires	40,19	34,72	518 930 166	524 164 664
Total	100,00	100,00	1 291 468 910	1 509 741 632

^{*} dont détention par assimilation : 43 545 211 actions et autant de droits de vote (3,37 % du capital et 2,88 % des droits de vote bruts au 31 août 2017)

2.4 Coût et modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où toutes les actions existantes de la Société autres que celles déjà détenues par l'Initiateur seraient apportées à l'Offre, le coût maximum de l'Offre s'élèverait au total à 1.596.166.356,25 euros (hors commissions et frais).

En outre, les frais engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (incluant en particulier les frais liés aux conseils financiers, juridiques et comptables, les coûts de publicité et de communication, ainsi que les frais engagés pour l'Acquisition du Bloc intervenue préalablement à l'Offre) sont estimés à 22 millions d'euros (hors taxes).

L'Offre qui représente un montant maximum de 1.6 milliard d'euros sera essentiellement financée par la trésorerie consolidée de Vivendi qui s'élevait à 1.9 milliard d'euros après l'Acquisition du Bloc.

Par ailleurs, Vivendi a profité des conditions de marché pour optimiser la maturité moyenne de sa dette en plaçant le 11 septembre 2017 un emprunt obligataire de 850 millions d'euros d'une durée de 7 ans.

2.5 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition

Ayant acquis le contrôle exclusif de Havas auprès de Groupe Bolloré le 3 juillet 2017, Vivendi consolide Havas par intégration globale à compter de cette date. En cas d'acquisition par Vivendi de la totalité des actions Havas non encore détenues par elle, la différence entre le prix d'acquisition payé et l'actif net comptable acquis sera comptabilisée en déduction des capitaux propres, conformément aux normes IFRS. En effet, Vivendi et Havas étant tous deux consolidés par intégration globale par Groupe Bolloré, la prise de contrôle de Havas par Vivendi sera traitée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun, conformément à la norme IFRS 3 (paragraphe 2.c), exempté de l'affectation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. Par conséquent, dans les comptes consolidés de Vivendi du troisième trimestre 2017, la différence entre le prix d'acquisition payé par Vivendi et l'actif net comptable de Havas au 3 juillet 2017 sera enregistrée en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi.

Le montant estimé de la différence entre le prix d'acquisition payé et l'actif net comptable acquis s'élève à 2.225 millions d'euros.

2.6 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables de Vivendi et sur ses comptes consolidés

Un compte de résultat pro forma pour le premier semestre clos le 30 juin 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi qu'un bilan pro forma au 30 juin 2017, sont présentés dans l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2017 (se reporter à la note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés, pages 37 et suivantes du Rapport Financier Semestriel 2017).

Ces informations financières non auditées ont été établies conformément aux dispositions de l'annexe II « Module d'information financière pro forma » du règlement CE n°809/2004 de la Commission Européenne, et conformément aux recommandations émises par l'ESMA (ex-CESR) en 2005 concernant la préparation des informations financières pro forma visées par ce règlement n°809/2004 sur les prospectus. Les données comptables pro forma ont été déterminées en considérant que Vivendi a acquis 100 % du capital de Havas le 1^{er} janvier 2016. Elles ne sont pas nécessairement indicatives de ce qu'auraient été les résultats si l'événement en question s'était effectivement produit à cette date.

2.6.1 Capitaux propres par action

Détail des capitaux propres par action de Vivendi et de Havas :

	Bilan au 30 juin 2017			
	Vivendi	<u>Havas</u>	<u>Vivendi +</u> <u>Havas</u>	
Capitaux propres part du groupe (en M€)	18 626,0	1 700,0	16 401,0	
Nombre actions au 30 juin 2017	1 287 308 818	423 055 803	1 287 308 818	
Capitaux propres part du groupe par action	14,47 €	4,02 €	12,74 €	

2.6.2 Résultat net

Résultat net pro forma de Vivendi + Havas au semestre clos le 30 juin 2017 :

	Résultat net au semestre clos le 30 juin 2017		
	<u>Vivendi</u>	<u>Havas</u>	<u>Vivendi +</u> <u>Havas</u>
Résultat net, part du groupe (en M€)*	176	54	226
Résultat net, part du groupe par action (en €)	0,14 €		0,18 €

^{*} Résultat net Vivendi + Havas incluant un retraitement de 4 millions d'euros représentant le coût de financement net d'impôt.

3. <u>INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS</u> DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1 Investissements

Les investissements réalisés par Vivendi à la date du présent document font l'objet d'une description détaillée dans les notes n° 2, 3, 10 et 22 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurant au chapitre 4 du Document de Référence 2016 et dans les notes 2, 3, 8, 17 et 19 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2017 figurant dans le Rapport Financier Semestriel 2017. Il n'existe pas d'autres investissements significatifs annoncés par Vivendi depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2017.

A ce jour, il n'existe pas d'autres investissements significatifs que compte réaliser le groupe Vivendi à l'avenir et pour lesquels des engagements fermes auraient déjà été pris.

3.2 Litiges

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document de Référence 2016 : note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (pages 289 et suivantes) et pour laquelle une mise à jour au 28 août 2017, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2017, figure à la note 18 de l'annexe aux états financiers condensés figurant dans le Rapport Financier Semestriel 2017.

A la connaissance de Vivendi, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de Vivendi et du groupe, autres que ceux décrits dans les documents susvisés.

3.3 Communiqués de presse

Vivendi publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (<u>www.vivendi.com</u>) et a notamment publié les communiqués de presse mentionnés ci-dessous depuis le dépôt du Rapport Financier Semestriel 2017.

3.3.1 Communiqués de presse du 11 septembre 2017

« Vivendi place un emprunt obligataire de 850 millions d'euros

Vivendi a procédé aujourd'hui avec succès au placement d'un emprunt obligataire de 850 millions d'euros, bénéficiant de conditions de marché favorables.

Libellé en euros, cet emprunt est à taux fixe, d'une durée de 7 ans, assorti d'un coupon de 0,875 % et émis à un prix de 99,367 %, soit un rendement de 0,969 %. La maturité moyenne de la dette obligataire ressort à 5,3 ans.

Reflet de la confiance des marchés dans Vivendi, l'emprunt a été sursouscrit près de 3 fois et a été placé auprès d'investisseurs institutionnels. »

3.3.2 Communiqués de presse du 13 septembre 2017

« Vivendi : réaction à la position exprimée par la Consob

Vivendi prend acte de la position exprimée par la Consob déclarant l'existence d'un contrôle de fait sur Telecom Italia.

Vivendi conteste formellement cette interprétation et fera appel devant les juridictions compétentes.

Le Groupe réaffirme qu'il a toujours respecté la loi et la réglementation applicables. »

« Vivendi fier d'avoir accompagné Paris 2024 jusqu'à la victoire!

Vivendi, seul groupe de médias partenaire officiel de Paris 2024, est fier d'avoir aidé Paris à obtenir l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Pendant plus d'un an, le Groupe a mis son savoir-faire médias et contenus au service de la candidature parisienne et tous ses métiers ont été associés aux temps forts de Paris 2024.

À l'aide de sa filiale audiovisuelle OFF.tv, Universal Music France a réalisé une cinquantaine de vidéos en lien avec l'actualité de Paris 2024. De plus, pour les journées olympiques des 23 et 24 juin derniers, l'artiste Prequell, accompagné de 80 musiciens, a été sollicité pour réinterpréter le Boléro de Ravel sur la piste d'athlétisme flottante entre le Pont Alexandre-III et le Pont des Invalides. Cet événement a été capté puis diffusé lors de la présentation de Paris 2024 devant le CIO à Lausanne en juillet.

Acteur majeur du sport et co-diffuseur des Jeux de Rio 2016, Canal+ a valorisé la candidature de Paris sur ses antennes sport (Canal+ Sport, Infosport+) et au-delà (Festival de Cannes, Césars, Grand Journal, Touche Pas à Mon Poste). Le groupe a également produit un documentaire d'une vingtaine de minutes sur les coulisses de la promotion internationale de Paris 2024 et consacré une rubrique hebdomadaire à Paris 2024 dans l'émission « Le + » sur Infosport+.

Gameloft a développé un jeu événementiel qui permet de découvrir le projet parisien pour les JO de manière ludique et interactive. Le jeu invite chaque joueur à parcourir les principaux sites olympiques de Paris 2024, du Château de Versailles à la Tour Eiffel, en incarnant les champions Teddy Riner ou Marie-Amélie Le Fur. Plus de 850 000 parties ont été jouées et le jeu reste accessible sur run.paris2024.org/.

Dailymotion, en tant qu'hébergeur de la chaine officielle de Paris 2024, a relayé de nombreux temps forts de la candidature sur sa plateforme. Il assurera également le live stream du concert organisé ce vendredi 15 septembre sur le parvis de l'Hôtel de Ville, retransmis en direct par C8, où plusieurs artistes Universal Music se produiront.

A travers ces différentes initiatives, Vivendi a pleinement joué son rôle de « relais d'émotion », la signature que le Groupe a adoptée tout au long de cette campagne. »

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 septembre 2017 et qui incorpore par référence le document de référence de Vivendi déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2017 sous le numéro D.17-0170 ainsi que le rapport financier et les états financiers condensés non audités du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2017 comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Vivendi et visant les actions de la Société Havas.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Ce document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée.»

Arnaud de Puyfontaine Président du Directoire de Vivendi